



N° 007 /2023/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI

prorogeant le recensement électoral dans la zone 2

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des citoyens et de tous les agents électoraux, qu'en raison de l'affluence de la population dans les centres de recensement et de vote (CRV) et afin de permettre aux citoyens d'obtenir leur carte d'électeur, le recensement électoral fixé du 20 au 27 mai 2023 dans la deuxième zone, est prorogé jusqu'au lundi 29 mai 2023 inclus.

Les heures d'ouverture et de clôture des CRV sont maintenues de 07h00 à 16h00.

En conséquence, le Président de la CENI invite les citoyens togolais majeurs, remplissant les autres conditions fixées par le code électoral, à accomplir cet acte citoyen et civique.

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) compte sur le patriotisme, l'engagement et la mobilisation de tous, pour la réussite de ce recensement électoral.

Fait à Lomé, le 26 MAI 2023



Le Président


Dago YABRE